



# *Assemblée générale annuelle*

(48<sup>e</sup> – le 8 juin 2017)

## *Corporation Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)*

1. Ouverture de la réunion (vérifier le quorum).
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 9 juin 2016.
3. Affaires découlant de ce procès-verbal.
4. Rapports:
  - de la présidente et de la directrice générale ;
  - du médecin-chef ;
  - de la représentante de l'Auxiliaire ;
5. Rapport des vérificateurs.
6. Changement au Règlement corporatif.
7. Élections.
8. Composition du Conseil d'administration pour l'année financière 2017-2018.
9. Période de questions.
10. Autres sujets.
11. Date de la prochaine réunion annuelle.
12. Levée de la séance.

**N.B. :** Aucun article dans "Autres sujets" ne peut être voté à l'assemblée générale annuelle.

Un avis pour tout nouvel article dans "Autres sujets" doit être soumis par écrit au secrétaire au plus tard 45 jours avant la réunion annuelle.

L'avis d'un nouvel article dans "Autres sujets" doit être signé par au moins quatre (4) membres.